



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 27 février 2014  
Salle du Conseil municipal  
Mairie de DISSAY

L'an deux mille quatorze, le 27 février, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20      Nombre de présents votants : 16  
Nombre de pouvoirs accordés : 3      Nombre de suffrages exprimés : 19

**PRESENTS** : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

**POUVOIRS** : Madame Annick PLUMEREAU représentée par Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Carlos FERREIRA représenté par Monsieur Damien AUBRION, Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE

**ABSENTE** : Madame Arlette BRISON

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

### Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2014
- Approbation des comptes administratifs et des reprises de résultat
- Approbation des comptes de gestion de chaque budget
- Vote des Budgets eau, assainissement, camping, Bâtiments locations, Commune , Bélardière
- Vote des tarifs du camping
- Vote des tarifs 2014 Budgets eau et assainissement
- Contribution eaux pluviales
- Subventions aux associations 20
- Demande de subvention pour la mise en place de 3 abris bus
- Demandes de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Lancement d'une Délégation de service public pour le centre de loisirs
- Réorganisation des services périscolaires
- Renouvellement du contrat archives avec le centre de gestion
- Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL avec le centre de gestion
- Avis sur la délibération concernant le PLH intercommunal
- Modification de la délibération concernant la PFAC
- Frais de représentation du Maire
- Institution de la prime de responsabilité pour un emploi fonctionnel
- Tableau des effectifs
- Avenants à la salle polyvalente
- Loyer logement La poste
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		19

## Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 23 janvier 2014

Abstention	Contre	Pour
		19

### Délibération n° 01/27-02-2014 : Vote du compte administratif 2013 du budget commune

Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	2 528 419.89 €
	Réalisé :	1 361 196.88 €
	Reste à réaliser :	734 861.84 €
Recettes	Prévu :	2 528 419.89 €
	Réalisé :	2 141 033.86 €
	Reste à réaliser :	10 363.42 €

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 726 070.91 €
	Réalisé :	2 532 471.78€
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	2 726 070.91 €
	Réalisé :	2 943 997.54 €

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	779 836.98 €
Fonctionnement :	411 525.76 €
Résultat global :	1 191362.74 €

Abstention	Contre	Pour
		18

### Délibération n° 02/27-02-2014: Vote du compte administratif 2013 du budget eau

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	206 820.50 €
	Réalisé :	154 535.49 €
	Reste à réaliser :	29 000.00€
Recettes	Prévu :	206 820.50 €
	Réalisé :	187 519.66 €
	Reste à réaliser :	19 300.84€

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	457 282.67 €
	Réalisé :	424 717.78 €
Recettes	Prévu :	457 282.67 €
	Réalisé :	506 680.71€

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	32 984.17 €
Fonctionnement :	81 962.93 €
Résultat global :	114 947.10 €

Abstention	Contre	Pour
		19

### Délibération n° 03/27-02-2014 : Vote du compte administratif 2013 du budget assainissement

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	412 967.21 €
	Réalisé :	146 777.35 €
	Reste à réaliser :	203 208.00 €
Recettes	Prévu :	412 967.21 €
	Réalisé :	200 991.98 €

	Reste à réaliser :	107 800 €
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	279 726.85 €
	Réalisé :	234 366.54 €
Recettes	Prévu :	279 726.85 €
	Réalisé :	274 092.11 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
	Investissement :	54 214.63 €
	Fonctionnement :	39 725.57 €
	Résultat global :	93 940.20€

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 04/27-02-2014 : Vote du compte administratif 2013 du budget camping

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

##### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 012,65 €
	Réalisé :	300.67 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	1 012,65 €
	Réalisé :	1 012,65 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	42 844.16 €
	Réalisé :	27 162.85 €
Recettes	Prévu :	42 844.16 €
	Réalisé :	38 476.19 €

##### Résultat de clôture de l'exercice

	Investissement :	711.98 €
	Fonctionnement :	11 313.34 €
	Résultat global :	12 025.32 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 05/27-02-2014 : Vote du compte administratif 2013 du budget bâtiment location

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes :

##### Investissement

Dépenses	Prévu :	230 000,00 €
	Réalisé :	230 000,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	230 000,00 €
	Réalisé :	30 000,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	30 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
Recettes	Prévu :	30 000,00 €
	Réalisé :	30 000,00 €

##### Résultat de clôture de l'exercice

	Investissement :	-200 000,00 €
	Fonctionnement :	30 000,00 €
	Résultat global :	-170 000,00 €

Abstention	Contre	Pour
		19

## Délibération n° 06/27-02-2014 : Vote du compte administratif 2013 du budget parc de la Bélardière

Le conseil municipal arrête ainsi les comptes

### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 667 663.31 €
	Réalisé :	1 667 663.31 €
Recettes	Prévu :	1 667 663.31 €
	Réalisé :	1 542 042.22 €

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 674 416.78 €
	Réalisé :	1 543 930.96€
Recettes	Prévu :	1 674 416.78 €
	Réalisé :	1 629 416.78€

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-125 621.09 €
Fonctionnement :	85 485.82 €
Résultat global :	-40 135.27 €

Abstention	Contre	Pour
		19

## Délibérations n° 07/08/09/10/11/12/27-02-2014 : Vote des comptes de gestion 2013 du budget principal de la commune et des budgets annexes

M. Gérard ANDRE, adjoint, expose aux membres que les comptes de gestion des différents budgets sont établis par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

M. Gérard ANDRE vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont soumis aux membres en même temps que les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Vote les comptes de gestion 2013 du budget principal de la commune et des budgets annexes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Abstention	Contre	Pour
		19

## Délibération n° 13/27-02-2014 : Affectation des résultats 2013 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 27 février 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	292 377.16 €
- un excédent reporté de :	119 148.60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	411 525.76 €
- un excédent d'investissement de :	779 836.98 €
- un déficit des restes à réaliser de :	724 498.42 €
Soit un excédent de financement de :	55 338.56 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	411 525.76€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	200 000.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	211 525.76 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	779 836.98 €

Abstention	Contre	Pour
		19

### **Délibération n° 14/27-02-2014: Affectation des résultats 2013 du budget eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 27 février 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>81 962.93 €</b>
- un déficit reporté de :	<b>0,00 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>81 962.93 €</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>32 984.17 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>9 699.16 €</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>23 285.01 €</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	<b>81 962.93 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>81 962.93 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>0,00 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>32 984.17 €</b>

Abstention	Contre	Pour
		19

### **Délibération n° 15/27-02-2014 : Affectation des résultats 2013 du budget assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 27 février 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	<b>8 298.72 €</b>
- un excédent reporté de :	48 024.29 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	39 725.57 €
- un excédent d'investissement de :	<b>54 214.63 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>95 408.00 €</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>41 193.37 €</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	<b>39 725.57 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	9 149 02 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>30 576.16 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>54 214.63 €</b>

Abstention	Contre	Pour
		19

### **Délibération n° 16/27-02-2014 : Affectation des résultats 2013 du budget camping**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 27 février 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>10 530.82 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>21 844.16 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>11 313.34 €</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>711.98 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00 €</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>711.98 €</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	<b>11 313.34 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00 €</b>

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 11 313.34 €  
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 711.98 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 17/27-02-2014 : Affectation des résultats 2013 du budget bâtiment location

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 27 février 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 30 000,00 €  
 - un déficit reporté de : 0,00 €  
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 30 000,00 €  
 - un déficit d'investissement de : 200 000,00 €  
 - un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €  
 Soit un besoin de financement de : 200 000,00 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT 30 000,00 €  
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 30 000,00 €  
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00 €  
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 200 000,00 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 18/27-02-2014 : Affectation des résultats 2013 du budget Parc de la Bélardière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis REMBLIER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 le 27 février 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 405.00 €  
 - un excédent reporté de : 85 890.82 €  
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 85 485.82 €  
 - un excédent d'investissement de : 125 621.09 €  
 - un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €  
 Soit un excédent de financement de : 125 621.09 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT 85 485.82 €  
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €  
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 85 485.82 €  
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 125 621.09 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 19/27-02-2014 : Vote du budget primitif 2014 Principal de la commune

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

##### Investissement

Dépenses : 1 171 010.05 €

Recettes : 1 895 508.47 €

##### Fonctionnement

Dépenses : 3 013 921.63 €

Recettes : 3 013 921.63 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 905 871.89 € (dont 734 861.84 € de RAR)  
 Recettes : 1 905 871.89 € (dont 10 363.42 € de RAR)

**Fonctionnement**  
 Dépenses : 3 013 921.63 €  
 Recettes : 3 013 921.63 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 20/27-02-2014 : Vote du budget primitif 2014 Eau

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

##### Investissement

Dépenses : 151 212.38 €  
 Recettes : 160 911.54 €

##### Fonctionnement

Dépenses : 511 230.88 €  
 Recettes : 511 230.88 €

##### Pour rappel, total budget :

##### Investissement

Dépenses : 180 212.38 € (dont 29 000 € de RAR)  
 Recettes : 180 212.38 € ( dont 19 300.84 € de RAR)

##### Fonctionnement

Dépenses : 511 230.88 €  
 Recettes : 511 230.88 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 21/27-02-2014 : Vote du budget primitif 2014 Assainissement

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

##### Investissement

Dépenses : 100 869.57 €  
 Recettes : 196 277.57 €

##### Fonctionnement

Dépenses : 265 378.24 €  
 Recettes : 265 378.24 €

##### Pour rappel, total budget :

##### Investissement

Dépenses : 304 077.57 € (dont 203 208.00 € de RAR)  
 Recettes : 304 077.57 € (dont 107 800.00 de RAR)

##### Fonctionnement

Dépenses : 265 378.24 €  
 Recettes : 265 378.24 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 22/27-02-2014 : Vote du budget primitif 2014 Camping

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

##### Investissement

Dépenses : 711.98 €  
 Recettes : 711.98 €

##### Fonctionnement

Dépenses : 42 313.34 €  
 Recettes : 42 313.34 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n° 23/27-02-2014 : Vote du budget primitif 2014 Bâtiment Location

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

##### Investissement

Dépenses : 200 000,00 €  
 Recettes : 200 000,00 €

##### Fonctionnement

Dépenses : 30 000,00 €  
Recettes : 30 000,00 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n° 24/27-02-2014 : Vote du budget primitif 2014 Parc de la Bélardière**

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

##### **Investissement**

Dépenses : 1 669 147.05 €  
Recettes : 1 669 147.05 €

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 1 629 011.78 €  
Recettes : 1 629 011.78 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n°01/27022014 : Tarifs municipaux, Camping**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs du camping municipal. Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 :

Sur proposition de Monsieur Pierre BREMOND, adjoint à la vie associative et à l'animation :

Emplacement /jour : 7€ 20  
Adulte/jour : 1.80 €  
Enfant (- 12 ans)/jour : 0.90 €

Branchement électricité /jour : 2.80 €  
Jeton de lessive : 3.00 €  
Garage mort : 6.80 €

Glace individuelle à l'eau : 1.00 €  
Glace individuelle à la crème : 1.50 €

Eau de 50 cl : 0.30 €  
Canette de soda : 1.00 €

Baguette de pain : 0.90 €  
Croissant : 0.80 €  
Pain au chocolat : 0.90 €

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n°02/27022014: Tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit pour l'année 2014 :

<b>EAU</b>		<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Prime fixe	33.56 euros	Prime fixe	27.03 euros
Redevance au m3	1.35 euros	Redevance au m3	0.76 euros

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n°03/27022014: Contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2014**

Considérant la nature partiellement unitaire du réseau d'eaux pluviales et les répercussions sur les installations du réseau d'assainissement de la commune, Monsieur le Maire propose à



l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versée au budget annexe d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que la charge financière supportée par le budget général de la commune au titre des eaux pluviales dépend de la nature des réseaux (totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer cette participation à :  
3 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement et intérêts des emprunts exclus,  
Et 10 % des amortissements techniques et intérêts des emprunts.

Pour 2014, le montant de cette participation s'élève à 14 412.61 euros et sera imputée au compte 65737 du budget général (et 7063 du budget assainissement).

Dépenses BP 2014 assainissement			% Participation budget commune	<b><u>MONTANT</u></b> <b><u>PARTICIPATION</u></b> <b><u>COMMUNE</u></b> <b><u>2014</u></b>
Chapitre	OBJET	BP 2014	BP 2014	BP 2014
011	charges à caractère général	123 732,00	3%	3 711,96
014	Atténuation de charges	20 585,00	3%	617,55
65	charges	21 900,31	3%	657,01
66	interets de la dette	9 247,02	10%	924,70
67	autres charges	5 000,00	3%	150,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00	3%	60,00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>182 464,33</b>		6 121,22
040	Amortissements subventions	82 913,92	10%	8 291,39
023	virement sct investissement			
	<b>TOTAL Général</b>	<b>265 378,25</b>		14 412,61

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n°04/27022014: Subventions 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal votent les  
Crédits prévus au chapitre 65 du budget communal selon la répartition suivante

#### **Détail des subventions :**

657362	Subvention CCAS	13 824.79
657361	Subvention Caisse des Ecoles	54 204.01
65735	Crèche intercommunale (fonds de concours)	14 908.00
657364	Subvention au budget camping	10 000.00
657365	Subvention budget bâtiment location	30 000.00
6537	Participation eaux pluviales	14 412.61
6574	Subvention aux associations (voir 1 <sup>ère</sup> répartition ci après)	100 000.00

Associations	Subvention votée
CSD foot	300
Cirquerie	1690
Quator volubilis	900
Musique en clain	5000
Fondation de France	692,44
Basket club du val vert	3208
Espoir DISSAY/twirling	786
Taekwondo	700
<b>Sous TOTAL</b>	<b>13 276</b>
<b>Réserve</b>	<b>33 724</b>
<b>Les Francas DSP</b>	<b>53000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n°05/27022014 : Demande de subvention pour la mise en place de 3 abris bus

Monsieur Le Maire mentionne que la commune prévoit chaque année le remplacement de 3 abris bus.

Dans le cadre du programme d'aide au développement des communes, le Conseil général peut octroyer une subvention de 500 € par abris bus, dans la limite de 3 abris bus par commune.

Il demande donc l'autorisation du conseil municipal de solliciter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

Abstention	Contre	Pour
		19

#### Délibération n°06/27022014 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR

---

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg et de l'inscription au budget d'une opération PMS relative à l'accessibilité des bâtiments communaux, il est possible de demander une subvention auprès de la préfecture (DETR).

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal son avis sur la demande de subvention concernant l'opération mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2014.

Abstention	Contre	Pour
		19

---

#### **Délibération n°07/27022014 : Lancement d'une procédure de délégation de service public**

Monsieur le Maire mentionne que la délégation de service public actuelle pour le centre de loisirs s'achèvera le 31 août 2014.

Il est donc nécessaire de renouveler cette procédure.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de réaliser une procédure de DSP simplifiée, La procédure dite « simplifiée » étant prévue lorsque « le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106 000 euros ou que la convention couvre une durée non supérieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 euros par an. Toutefois, dans ce cas, le projet de délégation est soumis à une publicité préalable ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 1411-2.

Il est proposé de lancer cette procédure pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le lancement d'une nouvelle délégation de service public simplifiée pour une durée d'un an.

Abstention	Contre	Pour
		19

---

#### **Délibération n°08/27022014 : Réorganisation des services périscolaires**

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013,  
Suite aux différentes recommandations des partenaires institutionnels et financiers,  
Suite à la volonté des élus d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers,

Il est proposé de mettre en œuvre une réorganisation des services périscolaires, comprenant une réflexion autour des accueils périscolaires, du temps méridien mais également de l'accueil jeunes.

Abstention	Contre	Pour
2		17

---

#### **Délibération n° 09/27022014: Renouvellement du contrat archives avec le centre de gestion**

Il convient de prendre une délibération pour le renouvellement du contrat avec le service archivistes itinérants du centre de gestion afin de poursuivre la prestation, prestation commencée en 2012 permettant d'obtenir une aide dans la mise en place de l'archivage communale  
Le montant de la prestation s'élève à 2640 € HT/AN et se porte sur une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le renouvellement de ce contrat.

Abstention	Contre	Pour

### **Délibération n°10/27022014 : Avenants au contrat CNRACL du centre de gestion**

---

Ayant contractualisé avec le centre de gestion une prestation de contrôle CNRACL permettant d'avoir un soutien dans l'élaboration des dossiers de retraites des agents relevant du régime fonctionnaire, le centre de gestion nous a fait parvenir un avenant modifiant les tarifs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cet avenant, cette prestation s'avérant d'une grande utilité lors de l'élaboration des dossiers de retraites des agents.

Monsieur le Maire ajoute que le cout supporté par la commune est fonction des dossiers traités, la facturation étant à l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cet avenant.

Abstention	Contre	Pour
		19

### **Délibération n°11/27022014 : AVIS SUR LE PLH**

---

Le conseil communautaire s'est prononcé sur les densités à urbaniser sur le territoire intercommunal dans le cadre de son PLH.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de cette délibération et émettre un avis sur les formulations de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement sur la délibération intercommunale présentée.

Abstention	Contre	Pour
		19

### **Délibération n° 12/27022014 : Mise en place de la Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC) en lieu et place de la Participation de Raccordement à l'Egoût**

---

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier la **Délibération n° 08/18-12-2012 relative à la PFAC**.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331- 7 du Code de la Santé Publique, a créé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitations neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Le plafond légale de la PFAC est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire diminué du coût des travaux de construction de

la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique.

L'article 37 (partie V) de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L1331-7 du Code de la santé publique, a créé un droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, avec la possibilité pour la collectivité maître d'ouvrage du réseau de collecte d'astreindre ces propriétaires au versement d'une participation financière tenant compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

Après cet exposé, Le Maire propose d'instaurer les dispositions suivantes :

#### **Article 1 : Participation pour le financement de l'assainissement collectif**

---

- La PFAC est instituée sur la commune à compter du 19 décembre 2012
- La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

La PFAC est calculée à partir des surfaces de plancher, soit la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert sous hauteur de plafond supérieure à 1.80 mètre. Cette surface est calculée à partir du nu intérieur des façades, l'épaisseur des murs extérieurs n'étant pas comptabilisée. Cette surface se substitue automatiquement à la surface de plancher hors œuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, y compris dans les documents d'urbanisme qui n'auraient pas fait l'objet d'une mise à jour.

#### **A/ Raccordement d'immeubles individuels neufs**

Montant PFAC pour les surfaces planchers inférieures à 120 m<sup>2</sup> : 1600 €  
Au-delà, 10 € m<sup>2</sup> supplémentaires

#### **B/ Raccordement d'immeubles collectifs neufs**

Montant PFAC : 10 € m<sup>2</sup> crée

#### **C/Raccordement d'immeubles existants à un nouveau réseau**

Montant PFAC : 1600 €

#### **D/ Travaux d'extension générant des eaux usées supplémentaires**

Montant PFAC : 10 € m<sup>2</sup> créé

#### **Article 2 : Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC assimilés domestiques) »**

---

Cette participation est instituée sur la commune à compter du 19 décembre 2012.

Elle est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique à la date du raccordement de l'immeuble au réseau de collecte des eaux usées.

#### **A/ Montant de la PFAC « Assimilés Domestiques »**

PFAC assimilés domestiques \* coefficient d'activités

Type d'activité	Activité	Coefficient d'activité
<b>Activité type domestique et Professionnelle non polluante</b>	Commerces (hors production alimentaire), cabinet médical, atelier automobile, bureaux, hôtellerie (sans restauration)...	1
Les eaux usées générées sont		

équivalentes à des eaux domestiques		
<b>Activité industrielle ou professionnelle polluante</b>  Production d'effluents non domestiques nécessitant la délivrance d'une autorisation de rejet	Activités de production, établissements de santé, laboratoires, activités de restauration, aires de lavage, commerces avec production alimentaire.....	1.2
<b>Activités entraînant une production modérée d'eaux usées</b>	Liste exhaustive : Locaux de spectacle, de réunion, de réception, musées, médiathèques, locaux sportifs, locaux scolaires, locaux agricoles, lieux de culte, piscine ouverte au public	1
<b>Activités entraînant une faible production d'eaux usées</b>	Locaux de stockage, plateforme logistique, entrepôts...	0.5

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal  
 -décide d'instituer la PFAC conformément aux modalités proposées par le président dans les articles 1 et 2  
 -donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n°13/27022014 : Frais de représentation du Maire**

Monsieur le Maire présente des notes de frais pour remboursements à hauteur de 139.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les remboursements des frais de représentations présentés par le Maire.

Abstention	Contre	Pour
		19

#### **Délibération n°14/27022014 : Institution de la prime de responsabilité pour un emploi fonctionnel**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des services des communes peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité.

Cette prime de responsabilité payable mensuellement est au maximum égale à 15% du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,  
 À l'unanimité des membres présents

DÉCIDE : d'autoriser l'attribution d'une prime de responsabilité au directeur général des services au taux de 15 % du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

DIT qu'elle prendra effet à compter du 27 février 2014

Abstention	Contre	Pour
		19

## Délibération n° 15/27022014 : Tableau des effectifs

Suite à la réussite au concours de rédacteur d'un agent administratif et l'accord de sa nomination sur son poste, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Poste / service
<b><u>Administratifs</u></b>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Directrice Générale adjointe- RH
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service Accueil - archives - communication
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service urbanisme – Accueil - Etat civil
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Service comptabilité Investissement / fonctionnement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	non pourvu
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Non pourvu
<b><u>TECHNIQUE</u></b>	
Technicien 35/35°	Non pourvu
Agent maîtrise principal - 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Apprenti 35/35°	Service voirie, polyvalent
<b><u>ECOLES ET DIVERS</u></b>	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 16/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie

Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 22/35	Garderie, médiathèque, cantine maternelle
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie, entretien
ATSEM 1 <sup>ère</sup> Classe - 35/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie, transport
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 32/35°	Service de l'école maternelle , garderie
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe 31/35	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	services périscolaires école élémentaire
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	services périscolaires école maternelle

Abstention	Contre	Pour
		19

### Délibération n°16/27022014 : Avenants salle polyvalente

Mme DEBIN présente trois avenants concernant les travaux de la salle polyvalente :

1/ avenant de 641.31 € HT concernant l'entreprise BOUCHET FRERES et portant sur la pose de toiles de verre

2/avenant de 599.15 € HT concernant l'entreprise BOUCHET FRERES portant sur des raccords sur mur béton de la grande salle.

3/ avenant de 1856.25 € HT concernant le nettoyage de chantier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces trois avenants.

Abstention	Contre	Pour
		19

### Délibération n°17/27022014 : Loyers

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le montant des loyers pour le logement de Puygremier (studio) et le logement de la Poste (F4).

**Proposition** : Studio: loyer 100 € et 20 € de charges

Abstention	Contre	Pour
		19

F4 : Loyer 300 € et 70 € de charges

Abstention	Contre	Pour
	8	11

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte cette proposition (11 pour, 8 contre)



Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00.

Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 27 février 2014.